Envoyé en préfecture le 24/05/2024
Reçu en préfecture le 24/05/2024
Publié le 24/05/2024
ID : 030-213002280-20240522-2024_34-DE

DEPARTEMENT DU GARD

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

COMMUNE
DE
SAINTE ANASTASIE

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 22 MAI 2024

2024/34

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastasie régulièrement convoqué le 15 mai 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire.

PRESENTS : MM TIXADOR Gilles – CHABAUD Laurent – Mme FOURES Josiane - HURLIN Régine – M. HIBSCHELE Jean-Marc – Mmes GIBOULET ARNAUD Sophie- SCHMITT Marie Gil -- BAECKER Sybille - DE CORO Jessica - MM NEVEU James – COULON Daniel - BECHARD Alain – Mmes PANAFIEU Blandine - MENALDO KEBDANI Nadia -

ABSENTS EXCUSES : M. FABRE Alain - POULLET Danielle – MM AUBIN Dimitri - ALTIER Jonathan – REBUFFAT

PROCURATIONS : M. FABRE à M. HIBSCHELE
Mme POULLET à M. TIXADOR
M. REBUFFAT à Mme MENALDO KEBDANI

Soit 17 votants

OBJET : Demande de fonds verts pour les travaux de rénovation énergétique dans les locaux du groupe scolaire

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération 2024/05 portant approbation du plan de financement et de et demande d'aide financière au titre des FONDS VERTS pour les travaux prévus au groupe scolaire,
CONSIDERANT la politique de la commune en matière de rénovation énergétique dans les bâtiments communaux, et le projet envisagé sur le groupe scolaire : remplacement du système de chauffage à l'école primaire, changement des menuiseries qui sont toujours en simple vitrage, installation d'un système d'éclairage à basse consommation,
CONSIDERANT le fond d'accélération de la transition écologique, dit « fonds vert », doté de 2 Milliards d'euros, qui cible 3 types d'actions :

- Renforcement de la performance environnementale des territoires
- Adaptation au changement climatique
- Amélioration du cadre de vie

CONSIDERANT que les travaux envisagés dans le groupe scolaire :

- Changement du système de chauffage à l'école primaire
- Renouvellement des menuiseries en simple vitrages
- Changement de certains éclairages très énergivores

D'un montant estimé à 59 949.78 € hors taxes, peuvent bénéficier de l'aide financière au titre du fonds vert 2024,

Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 24/05/2024
Reçu en préfecture le 24/05/2024
Publié le 24/05/2024
ID : 030-213002280-20240522-2024_34-DE

DECIDE à l'unanimité

ARTICLE 1 : d'approuver le plan de financement joint en annexe, et de solliciter l'aide financière au titre du FONDS VERT pour les travaux de rénovation énergétique prévus dans les locaux du groupe scolaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Maire,

Gilles TIXADOR

MAIRIE DE SAINTE-CASTAN (GARD)